

Éco-défis: sept entreprises pilotes entre Touvre et Charente

Les écos-défis lancés en 2013 en Charente par la chambre de métiers et de l'artisanat continuent d'essaimer. Après Angoulême en 2013 (42 entreprises labellisées) et le pays ruffécois l'année suivante (60 entreprises labellisées), c'est au tour du pays Entre-Touvre-et-Charente de relayer l'opération. Sept entreprises ont été prélabellisées la semaine dernière

«pour donner une impulsion» à l'opération, comme le souligne Fantine Alibeu, référente technique «développement durable» à la chambre consulaire. Chez les boulangers et pâtisseries figurent les deux établissements de Brie, ceux de Standy Féron et Lætitia Lemineur. Chez les coiffeuses, Bénaline Bauvais à Asnières-sur-Nouère et Sabrina

Babin à Vindelle. En soins esthétiques, Sonia Robert à Champniers. En mécanique auto, Stéphanie et Hervé Bouché à Champniers. Enfin, Michel Forgeneuf, le fabricant de jouets en bois de Brie. «Dans les quinze jours, on va sillonner la région et prospecter dans les différentes communes en lançant un appel à participer», indique Fantine Alibeu en

montrant le logo distinctif que peuvent afficher les professionnels. Ce logo répond à une liste d'éco-défis dans différents domaines: la gestion de l'eau, l'isolation, l'utilisation d'ampoules basse consommation, de sacs en papier. Il s'agit aussi de faciliter l'accessibilité. Les participants sont invités à relayer ces bonnes pratiques à la maison.

Entre Touvre et Charente Trente artisans s'engagent pour l'environnement et l'accessibilité

Trente artisans et commerçants du territoire ont reçu à Champniers un diplôme et un trophée consacrant leur obtention du label «Éco-défis» qui reconnaît la mise en place, dans leur entreprise, d'actions en faveur de l'environnement, et de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Cette cérémonie

clôturait l'action lancée en octobre dernier par le pays d'Entre Touvre et Charente en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat. Les défis concernent la prévention et la gestion des déchets, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement, la protection de l'eau et la réduction des émissions polluantes, la réduction de la consommation d'énergie et l'accessibilité des locaux. Le label est attribué pour trois ans. La répartition des entreprises labellisées est de une



sur Jauldes, sur Marsac et sur Vindelle, trois sur Asnières, quatre sur Balzac, neuf sur Brie et onze sur Champniers. Chaque entrepreneur a reçu les félicitations des élus, du président de la chambre de métiers, Alain Testaud, et de son directeur de service économique, Hervé Renoux, ainsi que d'Isabelle Lagarde, vice-présidente du Département, qui représentait François Bonneau. Trente d'entre eux ont atteint le niveau «excellence» de la labellisation.